

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT  
D'INDRE-&-LOIRE

Mairie de **CHINON**

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

2024-097

SEANCE DU **MARDI 2 JUILLET 2024**

*Le mardi 2 juillet 2024, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le 26 juin 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,*

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 26
Nombre de Membres présents : 19	Vote Contre : 0
Pouvoirs : 7	Abstention : 0
	Non votant : 0

### **PRESENTS :**

Jean-Luc DUPONT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Jean-Luc DUCHESNE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Marc PLOUZEAU, Jean-Christophe PELLETIER, Olga MARTINEAU, Françoise BAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE, Laurent BAUMEL, Lucile VUILLERMOZ, Eric FLEUREAUX, Gilberte RICHER, Frédéric DAVIET.

### **ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :**

Jean-Jacques BILLARD pouvoir à Jean-Marc NARDI, Jean-Michel CHEMINOT pouvoir à Daniel DAMMERY, Hélène BERGER pouvoir à Christelle LAMBERT, Magali DEVAUD pouvoir à Jean-Luc DUPONT, Hélène BELLUT pouvoir à Jean-Luc DUCHESNE, Arnaud Nicolas PLANCHON pouvoir à Eric FLEUREAUX, Corinne RUFET pouvoir à Françoise BAUDIN.

### **ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :**

Eric MAUCORT, Jean-Jacques BILLARD, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BERGER, Magali DEVAUD, Hélène BELLUT, Arnaud Nicolas PLANCHON, Jean-François DAUDIN, Yoanna DESROCHES, Corinne RUFET.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Sophie LAGREE

## **Demande de gratuité pour la location de salles à l'Espace Rabelais**

Dans le cadre du partenariat avec la ville, des réductions ou gratuités de location de la salle Polyvalente (ABC) de l'Espace Rabelais peuvent-être accordées sous certaines conditions. Vous trouverez ci-dessous la demande pour la location suivante :

- **L'association « Touraine propre » organise une réunion publique le 11 juillet 2024 dans la grande salle de l'espace Rabelais :**  
**Mise à disposition gracieuse** (devis initial de 757.60 €)

Remarque : Il est à noter que les organisations ont à leur charge le service sécurité incendie (agent SSIAP 1), si cela est nécessaire.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ :*

*- ACCORDE les demandes de réduction et de gratuité des salles citées ci-dessus*

Fait à CHINON, le 3 juillet 2024

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 05/07/2024

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.